Vous disposez de plusieurs modes de règlement possibles :

❑ par paiement en ligne en vous connectant à votre compte adhérent. Si vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez le récupérer en cliquant sur « mot de passe oublié »

❑ par prélèvement automatique pour les années suivantes (complétez le mandat SEPA et ajoutez un RIB)

❑ par chèque à l'ordre de l'AITF – BP 10046 – 38502 COUBLEVIE

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'AITF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **l'AITF.** Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

AITF
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS ET INGÉNIEURS EN CHEF TERRITORIAUX DE FRANCE

Référence unique du mandat
_____

Identifiant créancier SEPA :
FR13ZZZ130532

Débiteur
Votre nom _____

Votre adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays

Créancier

Nom : AITF

Adresse : BP 10046 – 38502 COUBLEVIE

France

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC | | | | | | | | | | | Paiement : ❑ récurrent / répétitif ou ❑ ponctuel

A _____ Le _____

Signature

Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu par ce dernier à l'exercice de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Insérer ici votre Relevé d'Identité Bancaire